

District de: Québec
No division: 05 - ST-MAURICE
No cour:
No dossier: 43-3141824

FORMULAIRE 68
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi)

original modifié

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 772 rue Saint-Antoine
à La Tuque QC G9X 2Z4

Avis est donné de ce qui suit :

1. PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.) le 17 octobre 2024 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 7 novembre 2024 à 11:00 heures à par vidéoconférence Teams, veuillez faire une demande de participer à l'assemblée à assemblee-syndic@mallette.ca.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 17 octobre 2024, à Québec en la province de Québec.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic
autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707

District de: Québec
No division: 05 - ST-AURICE
No cour:
No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --

Cession au profit des créanciers en général
(article 49 de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 772 rue Saint-Antoine
à La Tuque QC G9X 2Z4

Le présent acte fait le 17 octobre 2024
entre
PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.
772 rue Saint-Antoine
La Tuque QC G9X 2Z4
ci-après nommé «le débiteur»
et
MALLETT SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Québec en la province de Québec, en présence de Rémy Côté.


Rémy Côté (17 oct. 2024 12:23 EDT)

17-octobre-2024


Josee Allard (17 oct. 2024 12:22 EDT)

Rémy Côté
Témoïn

Date

PLOMBERIE EXPRESS ALAIN
DELISLE INC.
débiteur

District de: Québec
 No division: 05 - ST-Maurice
 No cour:
 No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
 PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.
 Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 772 rue Saint-Antoine
 à La Tuque QC G9X 2Z4

Au failli :
 Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 17 octobre 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- Conditions du marché défavorables; Variation du taux de change; Récession; Mauvais résultats financiers; Problèmes judiciaires (veuillez préciser);
 Manque de financement ou de capitaux; Compétition; Restrictions réglementaires; Catastrophe naturelle; Augmentation du coût des affaires;
 Augmentation des coûts fixes; Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures; Échec de campagne de publicité; Problèmes personnels;
 Mauvaise gestion; Erreur de comptabilité; Dettes fiscales; Main d'œuvre; Autre (veuillez préciser).

Détails pertinents :

[Autre] Difficulté à percevoir les comptes à recevoir et la balance de prix de vente suite à la vente des activités de la société

Actif		Passif	
(total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)		(total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)	
1. Espèces	50,000.00	1. Créanciers garantis	272,000.00
2. Dépôts en institutions financières	0.00	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires	0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances		3. Créanciers non garantis	33,000.00
Total	50,000.00	4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres pouvant être	0.00
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	50,000.00		
4. Inventaire	0.00	Total du passif	305,000.00
5. Aménagements, etc.	0.00		
6. Bétail	0.00	Surplus	4,000.00
7. Machines et outillage	0.00		
8. Immeubles et biens réels	0.00		
9. Ameublement	0.00		
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.)	0.00		
11. Véhicules	26,000.00		
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.)	0.00		
13. Autres biens	175,000.00		
Total des lignes 1 à 13	301,000.00		
Si le failli est une personne morale, ajoutez :			
Montant du capital souscrit	0.00		
Montant du capital payé	0.00		
Solde souscrit et impayé	0.00		
Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00		0.00
Total de l'actif	301,000.00		
Déficit	-4,000.00		
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13	0.00		


 Josee Allard (17 oct. 2024 12:22 EDT)

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre d'élément d'actif ¹	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
101	Espèces	n/a	<input type="checkbox"/>	Espèces en main - Espèce en main - Desjardins	100.00	50,000.00	50,000.00	23,000.00	<input type="checkbox"/>
501	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Balance de prix de vente	100.00	175,000.00	175,000.00	0.00	<input type="checkbox"/>
801	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	Ford - E-350	100.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	<input type="checkbox"/>
802	Véhicules	n/a	<input type="checkbox"/>	2020 - Chevrolet - Silverado 1500 - 1GCUYBEF3LZ291371	100.00	20,000.00	20,000.00	0.00	<input type="checkbox"/>
1301	Comptes à recevoir	.	<input type="checkbox"/>	Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir	100.00	50,000.00	50,000.00	0.00	<input type="checkbox"/>
Total						301,000.00	301,000.00		

¹ Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.


 Josee Allard (7 oct. 2024 12:22 EDT)
 ALAIN DELISLE

17-oct-2024


Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation				Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclames de fiducie ou autres				
1	Caisse populaire La Tuque	341 rue Saint-Joseph La Tuque QC G9X 1L3	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)	Marge de crédit Marge de crédit	26-sep-2019	0.00	252,000.00	0.00	0.00	252,000.00	101,1301,801,501	29,000.00	<input type="checkbox"/>
2	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	Impôts Fédéral/Provincial/Municipal	Impôts impayés		15,000.00	0.00	0.00	0.00	15,000.00		0.00	<input type="checkbox"/>
3	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	Impôts Fédéral/Provincial/Municipal	Impôts impayés		15,000.00	0.00	0.00	0.00	15,000.00		0.00	<input type="checkbox"/>
4	Banque Royale du Canada (autrefois La Compagnie GMAC Location) Attn: Département de faillite	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	Prêts de compagnie de financement	Prêt auto	08-fév-2022	3,000.00	20,000.00	0.00	0.00	23,000.00	802	-3,000.00	<input type="checkbox"/>
Total						33,000.00	272,000.00	0.00	0.00	305,000.00			

² Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

³ Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.


Josee Allard (17 oct. 2024 12:22 EDT)

ALAIN DELISLE

17-oct-2024

Date

Je, ALAIN DELISLE, de La Tuque en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 17 octobre 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
devant moi le 17 octobre 2024, à Québec en la province de Québec.


Josee Allard (17 oct. 2024 12:22 EDT)


Rémy Côté (17 oct. 2024 12:23 EDT)

ALAIN DELISLE

Rémy Côté, Commissaire à l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 15 juin 2026



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant
des faillites Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

District de : Québec

N° de division : 05 - Saint-Maurice

N° de cour : 43-3141824

N° de dossier: 43-3141824

Dans l'affaire de la faillite de :

PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.

Débiteur

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

Administration Ordinaire

Date et heure de la faillite :	17 octobre 2024, 14:11	Garantie :	0.00\$
Date de nomination du syndic :	17 octobre 2024		
Assemblée des créanciers :	07 novembre 2024, 11:00 Vidéoconférence Teams 200-3075, des Quatre-Bourgeois Québec, Québec Canada,		
Président :	Syndic		

CERTIFICAT DE NOMINATION - Article 49 de la Loi et Règle 85

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- le débiteur susmentionné a déposé une cession en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- le syndic susmentionné a dûment été nommé syndic de l'actif du débiteur.

Ledit syndic doit :

- me fournir sans délai une garantie au montant susmentionné;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

Date: 17 octobre 2024, 14:15

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel

1550, D'Estimauville Avenue, Suite 702, Québec Canada, G1J0C4, (877)376-9902

Canada

District de: Québec
No division: 05 - ST-AURICE
No cour:
No dossier: 43-3141824

FORMULAIRE 31

Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 772 rue Saint-Antoine
à La Tuque QC G9X 2Z4

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
Télécopieur: _____
Adresse électronique: _____
Nom ou poste de la personne contact: _____
Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la faillite de PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC. de La Tuque en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 17 octobre 2024, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite.

(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le ____ jour de _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le ____ jour de _____ *et/ou* que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le ____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. *(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).*

A. Réclamation non garantie au montant de _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 05 - ST-MAURICE
No cour:
No dossier: 43-3141824

FORMULAIRE 31 --- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.

Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 772 rue Saint-Antoine
à La Tuque QC G9X 2Z4

- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. Réclamation garantie au montant de _____ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

- F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

- G. Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

District de: Québec
No division: 05 - ST-MAURICE
No cour:
No dossier: 43-3141824

FORMULAIRE 31 --- Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.

Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 772 rue Saint-Antoine
à La Tuque QC G9X 2Z4

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.

(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____ jour de _____, à _____.

Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec
No division: 05 - ST-MAURICE
No cour:
No dossier: 43-3141824

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PLOMBERIE EXPRESS ALAIN DELISLE INC.
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 772 rue Saint-Antoine
à La Tuque QC G9X 2Z4

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Télécopieur: (418) 681-1707
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca